



AMBASSADE DE SUISSE
À CEYLAN

COLOMBO, le 7 mai 1974
7, Upper Chatham Street
Tél. 79403
P. O. Box 340

222.31
Réf.: 715.1(7) - CH/ac

CONFIDENTIEL

en	HN	Le				(2/3)
De	10.9					21.5
Via	HN					Le
ED	10. Mai 1974					
Ref.	S.C. 21. Ceyl. 111.0					

A la Direction politique
du Département politique fédéral

B e r n e

✓ s. B. 34. 66. Ceyl.

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous savez que notre pays, depuis 1970, soutient par l'Institut suisse de météorologie et le Délégué à la coopération technique (ad t.311.Sri Lanka.2) un programme d'aide à Sri Lanka dans le domaine de la météorologie sous le chapitre du "World Weather Watch Project". Sur le plan financier, cela s'est traduit par la fourniture d'un équipement de précision et l'envoi d'un expert, M. H. Berger, dont le contrat arrive à échéance en même temps que le projet touche à sa fin.

Par lettres ci-jointes en copie, vous verrez qu'une poursuite de notre aide dans ce domaine est envisagée pour la période 1975-1977.

Rain + Co. Helv. Par ailleurs sur le plan politique local (voir notre correspondance ad s.B.34.66.Ceyl.) la situation évolue sensiblement depuis 1970. Sans perdre encore tout espoir pour l'immédiat, nous nous acheminons ici vers la nationalisation, la confiscation et autre expropriation des biens suisses dans ce pays où les propriétaires suisses de ces biens y "laisseront des plumes", vulgairement parlant.

J'en viens alors à me demander, par pur acquit de conscience, quelle pourrait être la réaction de notre opinion

./.

- 2 -

publique et parlementaire face à l'ensemble de cette situation. Nous devons sans doute avoir une politique déterminée, qu'il m'intéresserait de connaître, dans des cas de ce genre. En d'autres termes, y a-t-il dans notre pratique incompatibilité entre notre assistance technique et l'étatisation, dans le pays bénéficiaire, touchant au surplus des intérêts suisses ?

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:



(F.P. Châtelain)

Annexes

2 copies de lettres

LL

1. Note à la Coopération Technique
 en priant ses services de répondre
 à cette lettre pour raisons
 de compétence.

2. Ajouter que de notre point de
 vue il faudrait ~~se~~ traîner
 un peu les choses. Une
 réponse négative à l'heure
 actuelle pourrait nuire à
 nos intérêts (= menace de
 nationalisation pesant sur
 la firme Baur Coldt.)
 Une réponse positive immédiate
~~est~~ risque de nous priver
 d'un petit atout dans
 d'éventuelles négociations.

13. 5. 74

HJ

x m. Vogt en au courant.